



**DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR
LES FORMALITES AU CENTRE DE
FORMALITES DES ENTREPRISES
(CFE)**



PERSONNE MORALE

A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE

1 Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Mo), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
- trois (03) expéditions des statuts ;
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

2 Paiement de frais de prestation :

- **29.250 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO;
- **34.250 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).

Le paiement s'effectue au guichet de la BTCI sis au CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

CONTACTS

CFE

Angle Avenue de la Présidence et

Avenue Georges Pompidou

BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : cfe@cfetogo.tg / Site Web: www.cfetogo.org